

SAINT-ETIENNE  
**métropole**  
communauté urbaine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200770-20170118-CC201700003-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2017

Publication : 01/02/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2017

#### DELIBERATION N°CC/2017.00003

#### DESIGNATIONS AU SEIN DE DIVERS SYNDICATS MIXTES

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 12 janvier 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 87

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 103

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Bernard BONNET, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Christine ROUX, M. Gilbert SOULIER, Mme Annie GREGOIRE, Mme Monique ROVERA, M. Pascal GONON, M. Guy FRANCON, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Sammy KEFI-JEROME,  
M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Jean-Michel PAUZE donne pouvoir à M. Gilles THIZY,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,  
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2017

### DESIGNATIONS AU SEIN DE DIVERS SYNDICATS MIXTES

Suite à l'extension de périmètre et à la nouvelle répartition des sièges, certains élus ne sont plus Conseillers Communautaires. Il convient donc de procéder à la désignation de représentants de Saint-Etienne Métropole dans les conditions prévues aux articles L5711-1 et 5211-7 du code général des collectivités territoriales.

ORGANISME	NB DE REPRESENTANTS	REPRESENTANTS A DESIGNER
PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT Au titre des villes portes	7 TITULAIRES + 7 SUPPLEANTS	1 TITULAIRE + 1 SUPPLEANT
SIAMVG SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER	26 TITULAIRES + 26 SUPPLEANTS	6 TITULAIRES
SCOT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL SUD LOIRE	12 TITULAIRES + 12 SUPPLEANTS	1 TITULAIRE + 2 SUPPLEANTS
SIVO SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ONDAINE	16 TITULAIRES + 16 SUPPLEANTS	2 TITULAIRES
ZAIN SYNDICAT MIXTE A VOCATION ZONE D'ACTIVITE D'INTERET NATIONAL LOIRE SUD EN RHONE ALPES	6 TITULAIRES + 5 SUPPLEANTS	1 SUPPLEANT

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

- Représentants de Saint-Etienne Métropole au sein du Parc Naturel Régional du Pilat, au titre des villes portes

M. le Président fait valoir les candidatures de :

- Titulaire : Mme Suzanne CHAZELLE,
- Suppléante : Mme Jennifer BONJOUR.

Il demande s'il y a d'autres candidats. Il constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

**Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité Mme Suzanne CHAZELLE comme représentante titulaire et Mme Jennifer BONJOUR comme représentante suppléante pour siéger au sein du Parc Naturel Régional du Pilat au titre des villes portes.**

- Représentants titulaires de Saint-Etienne Métropole au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG).

M. le Président fait valoir les candidatures de :

- Marie-Josèphe LAULAGNET,
- Joëlle COUSIN,
- Eliane LEGROS,
- Nathalie MATRICON,
- Catherine NAULIN,
- Janine RUAS.

Il demande s'il y a d'autres candidats. Il constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

**Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité :**

- **Mme Marie-Josèphe LAULAGNET,**
- **Mme Joëlle COUSIN,**
- **Mme Eliane LEGROS,**
- **Mme Nathalie MATRICON,**
- **Mme Catherine NAULIN,**
- **Mme Janine RUAS,**

**comme représentantes titulaires pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG).**

- Représentants de Saint-Etienne Métropole au sein du Schéma de Cohérence Territorial Sud Loire (SCOT).

M. le Président fait valoir les candidatures de :

- M. Jean-Pierre BERGER (titulaire),
- M. Gilbert SOULIER (suppléant),
- M. Guy FRANÇON (suppléant).

Il demande s'il y a d'autres candidats. Il constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

**Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité :**

- **M. Jean-Pierre BERGER**

**comme représentant titulaire pour siéger au sein du Schéma de Cohérence Territorial Sud Loire (SCOT),**

- **M. Gilbert SOULIER,**
- **M. Guy FRANÇON,**

**comme représentants suppléants pour siéger au sein du Schéma de Cohérence Territorial Sud Loire (SCOT).**

- représentants titulaires de Saint-Etienne Métropole au sein du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO).

M. le Président fait valoir les candidatures de :

- Mme Marie-Pascale DUMAS,
- Mme Catherine CHAPRON.

Il demande s'il y a d'autres candidats. Il constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

**Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité Mme Marie-Pascale DUMAS et Mme Catherine CHAPRON comme représentantes titulaires pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO).**

- représentant suppléant de Saint-Etienne Métropole au sein du Syndicat mixte à vocation Zone d'Activité d'Intérêt National Loire Sud en Rhône-Alpes (ZAIN).

M. le Président fait valoir la candidature de M. Guy FRANÇON.

Il demande s'il y a d'autres candidats. Il constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

**Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité M. Guy FRANÇON comme représentant suppléant pour siéger au sein du Syndicat mixte à vocation Zone d'Activité d'Intérêt National Loire Sud en Rhône-Alpes (ZAIN).**

Suite à la transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine et à sa substitution dans certains syndicats en lieu et place des communes, il convient de procéder à la désignation de représentants de Saint-Etienne Métropole dans les conditions prévues aux articles L5711-1 et 5211-7 du code général des collectivités territoriales.

ORGANISME	REPRESENTANTS A DESIGNER
SIEMLY (Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais)	10 TITULAIRES 5 SUPPLEANTS

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

M. le Président fait valoir les candidatures de :

Titulaires :

- Patrick ARTHAUD (Dargoire),
- Philippe NOHARET (Dargoire),
- Rémy GUYOT (Saint-Christo-en-Jarez),

- Marcel CHILLET (Saint-Christo-en-Jarez),
- Gilles PERACHE (Saint-Romain-en-Jarez),
- Patrice MEYRIEUX (Saint-Romain-en-Jarez),
- Michel MAISONNETTE (Valfleury),
- Yvan DURIEUX (Valfleury),
- Marie-Hélène FOND (Tartaras),
- Gérard MANET (Tartaras).

Suppléants :

- Dominique CHARPENNE (Dargoire),
- Fabrice HERRENBERGER (Saint-Christo-en-Jarez),
- Benjamin SERPOIX (Saint-Romain-en-Jarez),
- Marc JOLY (Valfleury),
- Alexandre CROC (Tartaras).

Il demande s'il y a d'autres candidats. Il constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

**Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité :**

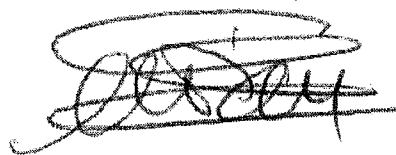
**Patrick ARTHAUD (Dargoire),**  
**Philippe NOHARET(Dargoire),**  
**Rémy GUYOT (Saint Christo-en-Jarez),**  
**Marcel CHILLET (Saint-Christo-en-Jarez),**  
**Gilles PERACHE (Saint Romain-en-Jarez),**  
**Patrice MEYRIEUX (Saint Romain-en-Jarez),**  
**Michel MAISONNETTE (Valfleury),**  
**Yvan DURIEUX (Valfleury),**  
**Marie-Hélène FOND (Tartaras),**  
**Gérard MANET (Tartaras),**

**Comme représentants titulaires de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY) :**

**Dominique CHARPENNE (Dargoire),**  
**Fabrice HERRENBERGER (St-Christo-en-Jarez),**  
**Benjamin SERPOIX (Saint-Romain-en-Jarez),**  
**Marc JOLY (Valfleury),**  
**Alexandre CROC (Tartaras),**

**Comme représentants suppléants de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY).**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU